



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le règlement n° 05-2018 aux fins de modifier le règlement n° 09-2007 intitulé « **Règlement de zonage** » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à ajouter de nouvelles dispositions concernant certains types de construction et modifier les dispositions concernant la conversion d'un usage commercial ou industriel existant sur droit acquis à l'extérieur du périmètre urbain.

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018

QU'un premier projet de règlement a été adopté le 5 mars 2018

QU'un second projet de règlement a été adopté le 9 avril 2018

QUE le règlement a été approuvé par la M.R.C. des Etchemins le 9 mai 2018

Qu'un avis de promulgation a été affiché le 22 mai 2018

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 22^e jour du mois de mai 2018.

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 22^e jour du mois de mai de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de mai de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Hétu
Directeur général | Secrétaire-trésorier